



# COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 24 septembre 2013

Retrouvez tous les documents de travail de ce Comité Technique à l'adresse suivante :  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1407>

L'ordre du jour de ce comité technique était le suivant :

- ① Démarche stratégique ( pour information ) .
- ② Modification des horaires d'ouverture des guichets de la DDFIP ( pour avis )
- ③ Gestion du parking au Centre des Finances Publiques de Tarbes : places réservées à l'encadrement supérieur.
- ④ Gestion des taxes d'urbanisme et des taxes d'aménagement ( pour avis )
- ⑤ Bilan de la campagne IR 2013 ( pour information ) .
- ⑥ Avenant au cahier de consignes relatives aux fonctions de gardien concierge du Centre des Finances Publiques de Tarbes ( pour information ) .
- ⑦ Mise à jour du TAGERFIP ( tableau d'implantation des emplois dans le 65 ) : dispositif applicable aux agents de catégorie C dits faisant fonction.
- ⑧ Bilan de la campagne entretien professionnel 2013.
- ⑨ Questions diverses :  
La CGT avait demandé en complément l'examen de la situation budgétaire au 31/08/2013.

## ① Démarche stratégique :

A la suite de la lecture des déclarations liminaires de la CGT et de Solidaires, et avant d'entamer la question proprement dite de la démarche stratégique nous avons eu droit de la part du Directeur à une explication sur le rôle du fonctionnaire, sur les contraintes financières et budgétaires qui pèsent sur la gestion des services et qui s'imposeraient à toutes et à tous.

Le fonctionnaire n'étant pas là, et notamment l'encadrement supérieur pour faire de la politique.

Une définition du fonctionnaire/sujet dont Michel Debré se faisait l'apôtre dans les années 50 et dont notre direction semble épouser la teneur : « **Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait** ». A cette conception du fonctionnaire-sujet, nous préférons celle du fonctionnaire-citoyen, tout comme l'entendaient les initiateurs du statut général en 1983 et ce, en raison même de la vocation du fonctionnaire à servir l'intérêt général et de la responsabilité qui lui incombe à ce titre.

De même, le Président de séance a invoqué l'obligation de réserve qui, à l'instar du devoir d'obéissance, n'apparaît jamais de manière explicite dans le statut de 1983.

En outre, présenter la contrainte budgétaire comme un fait qui s'impose à tous revient à nier les conséquences de CHOIX politiques.

L'austérité salariale généralisée ( 4 ans de gel du point d'indice pour les fonctionnaires, évolution du SMIC réduite au strict minimum ), le Crédit Compétitivité Emploi qui se traduit par un

Tarbes, le 26 octobre 2013

Syndicat CGT Finances Publiques  
Section des Hautes Pyrénées  
Centre des Finances Publiques de Tarbes  
1 boulevard du maréchal Juin  
65 023 Tarbes cédex 9  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>

[cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr)

cadeau annuel de 20 milliards aux entreprises sans aucun contrôle, la contre-réforme des retraites qui ne met à contribution que les salariés, la réduction des dépenses publiques à hauteur de 14 milliards d'euros en 2014, les remises en cause du droit du travail et de la sécurité sociale ainsi que la refonte à venir du cadre statutaire des fonctionnaires..... sont autant de choix politiques assumés et n'ont rien à voir avec des contraintes issues d'un quelconque ordre naturel des choses.

**> Sur la Démarche stratégique proprement dite**, il est apparu très vite que la Direction voulait se cantonner à une présentation très sommaire de son diaporama en 10 points intitulé « une stratégie de confiance ».

Pour la CGT, le débat devait être le plus précis possible et sortir des généralités et du formalisme à objectif léthargique.

C'est pourquoi, elle a remis en séance le plan triennal que la DGFIP a diffusé en mai 2013 ( consultable sur le site CGT FP 65 ) et qu'elle s'est bien gardée de remettre aux organisations syndicales nationales lors du Comité Technique de Réseau du 9 juillet 2013.

Le Directeur a indiqué ne pas avoir connaissance de ce plan triennal à décliner dans les départements.

La CGT a donc demandé à ce qu'il soit versé au débat de ce CT et porté au PV de la réunion et a indiqué que certains départements comme l'Ille et Vilaine avaient d'ores et déjà informé en CT de leurs initiatives ( rapprochement de services de publicité foncière, regroupement de trésoreries indiquant en outre clairement qu'il y aurait une déclinaison triennale de la DS ).

Sans revenir sur l'intégralité du document qui aborde l'ensemble des aspects de la démarche stratégique ( démarche qui décline dans notre administration la Modernisation de l'Action Publique qui n'est rien d'autre que la RGPP rebaptisée à la sauce Hollande. ) , nous avons abordé certains points significatifs de la Démarche Stratégique .

**> Transfert dû recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries aux SIP** ( et de ce fait fin de l'accueil fiscal en trésorerie et des trésoreries mixtes ) :

Aucune réponse de la Direction qui a même indiqué qu'elle ne croyait pas en cette éventualité.

De là à dire que la DGFIP écrit n'importe quoi, il n'y a qu'un pas que nous ne franchissons pas.

**> Création de pôles départementaux de recouvrement contentieux des produits**

**locaux** : Pas de réponse de la Direction si ce n'est une interrogation directionnelle au débotté sur l'impact en matière d'emplois d'une telle mesure. Pile : c'est 1,5 emplois par trésorerie, Face c'est 1,625 ou autre chose.

**> Maillage territorial** : faisant référence à une note DGFIP annuelle qui, en mars de chaque année, demande aux directions locales de faire remonter les opérations de restructuration à venir, la CGT a demandé des précisions sur le sujet.

La Direction a indiqué qu'aucune opération n'était à l'ordre du jour.

Pour autant, après discussion elle a donné sa définition de la **taille critique des trésoreries : 2 agents + un chef de poste.**

Pour notre département cela veut dire 9 trésoreries concernées sur 21.

Sur la méthode, aucune précision de la Direction.

La CGT a indiqué qu'elle souhaitait un débat le plus ouvert possible et qu'elle interpellerait à ce sujet l'ensemble des élu(e)s locaux du département afin qu'ils soient pleinement informés de la démarche engagée par la direction.

De plus elle a rappelé qu'elle avait demandé depuis près d'un an une communication en CT sur les effets de la nouvelle carte intercommunale en termes de charge ou de transfert de charges pour les trésoreries concernées.

A ce jour ce point d'information n'a toujours pas été réalisé.

**> Sur les trésoreries hospitalières** ( 4 dans le département ) : la direction a indiqué que leur regroupement pourrait constituer une priorité des 3 années à venir.

**> Sur la délégation de missions à d'autres directions** : aucune réponse de la direction.

**> Sur les droits et garanties des agents**, la CGT a souligné que le plan triennal insiste sur la possibilité de remise en cause des Résidences d'Affectation Nationale, du délai de séjour ( qui pourrait être porté à plus d'un an ), de la remise en cause de l'ancienneté administrative dans les règles de mutation au bénéfice du profil.....Pas de réponse de la Direction.

**> Le Directeur s'est par contre montré optimiste sur les potentialités du travail à distance, d'un accueil téléphonique mieux structuré ou du développement de la e-administration ; précisant par ailleurs qu'il était dans l'attente d'une **BOÎTE à OUTILS DIRECTIONNELLE** (et providentielle sans**

doute ) lui permettant de décliner la démarche.

Il a également indiqué que la DS correspondait à une phase nouvelle de notre administration, le processus de fusion étant achevé.

Pour la CGT , le fait de considérer comme achevé un processus de fusion qui se traduit par la perte de 18 000 emplois en 6 ans sans même se livrer à un bilan contradictoire en terme de missions, d'exercice des missions et d'évolution des conditions de travail en dit long sur le niveau de respect de la DGFIP envers les agents.

Il n'est pas inutile de rappeler à cet égard que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel réuni le 15 octobre 2013 a examiné les rapports annuels 2012 des acteurs de la prévention à Bercy (Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, Médecins de Prévention, Pôle ergonomie...).

**Tous livrent un constat accablant ! L'ensemble des indicateurs sont au rouge (plus d'accidents, plus de suicides et de tentatives en lien avec le travail, explosion des troubles liés aux risques psycho-sociaux, conflictualité, épuisement professionnel...).**

Et l'on voudrait nous faire croire que la fusion est achevée, qu'elle s'est déroulée sans encombre, et que l'on peut passer à une vitesse supérieure encore plus destructrice.

Quoiqu'en dise la Direction, la seule latitude laissée aux représentants du personnel est de discuter la manière dont on va mettre à mal la DGFIP , ses missions et ses agents, c'est pourquoi la CGT finances publiques rejette la démarche stratégique et fera tout pour permettre l'intervention collective des collègues.

Ce projet est mortifère pour les missions, les usagers ainsi que les droits et garanties des agents.

La CGT a indiqué qu'elle demanderait la réunion d'un Comité Technique dès que cette fameuse boîte à outils providentielle censée apporter des réponses aux questions formulées atterrirait dans les hautes Pyrénées.

## **② Modification des horaires d'ouverture des guichets de la DDFIP :**

Avis favorable unanime pour un horaire d'ouverture suivant : 8h30-12 h 00, 13 h 30 – 16 h 00. En lieu et place de : 8 h 45-11 h 45 ; 13 h 00-16 h 00.

## **③ Gestion du parking au Centre des Finances Publiques de Tarbes : places réservées à l'encadrement supérieur :**

La remise en cause des 7 places de parking réservées à l'encadrement supérieur alors que le centre des finances publiques de Tarbes a accueilli de nouvelles structures ( Trésorerie municipale, services sociaux, DIRCOFI ) est posée depuis de longs mois par les organisations syndicales.

La réflexion directionnelle n'étant pas encore mûre sur la question, la décision a été reportée à un Comité technique ultérieur. Sur ce point il nous semble qu'une boîte à outil traditionnelle comportant au moins un tournevis permettrait de résoudre la question en démontant les plaques de réservation.

## **④ Gestion des taxes d'urbanisme et des taxes d'aménagement :**

La Direction a présenté son projet de transfert de la gestion du stock des taxes d'urbanisme de la trésorerie de Tarbes Adour Echez à la trésorerie d'Ossun au motif que cette dernière est en sur effectif par rapport au TAGERFIP ( + 1 ).

La CGT a rappelé que l'implantation de la gestion de la taxe d'urbanisme à Tarbes Adour Echez avait été une erreur stratégique qui incombait pleinement à la Direction puisqu'au moment de la décision d'autres possibilités réglementaires existaient.

De plus, le départ en retraite de la personne chargée de cette mission à TAE avait été très mal géré. Plus personne n'étant à présent en mesure d'apporter une réponse aux usagers. Nous avons rappelé que la personne chargée de cette mission était occupée à 100 % sur la mission. La direction a indiqué pour sa part que la taxe d'urbanisme ne générerait plus de flux ( prises en charge, dégrèvements....) et qu'il ne s'agirait plus que de gérer et d'apurer le stock ( stock de dossiers qui n'a pas été porté à la connaissance du CT ).

La CGT a rejeté cette affirmation, des flux sont encore à venir même s'ils se feront dans des proportions bien inférieures à celles du passé.

Quoiqu'il en soit, les éléments d'explication fournis par la direction n'ont pas permis de fixer un horizon à l'apurement des dossiers. Qui plus est , et dans la perspective éventuelle d'une mutation à la trésorerie d'Ossun, aucune assurance n'a été donnée quant à l'éventuel remplacement de l'agent chargé de la mission, la Direction évoquant même la possibilité, dans ce cas, d'un nouveau changement de trésorerie. Une taxe d'urbanisme  
bonneteau



en quelque sorte , qui changerait de trésorerie au gré des mutations de personnel.

Devant le manque de garanties et de sérieux de la proposition directionnelle, CGT et Solidaires ont voté CONTRE le projet tout en étant conscients que la trésorerie de Tarbes Adour Echez n'est plus en mesure d'assumer la fonction dont elle avait héritée à son corps défendant en 2009.

La Direction a indiqué qu'elle représenterait le dossier lors d'un CTL convoqué sous 15 jours ( le 15.10.2013 ) avec de nouveaux éléments d'appréciation ( notamment quant au rythme prévisionnel d'apurement des dossiers ).

### **⑤ Bilan de la campagne IR 2013 :**

La CGT a demandé à ce que le bilan de la campagne puisse se faire un peu plus tardivement, de manière à disposer d'éléments d'appréciation plus probants notamment en matière de conséquences sur le gracieux ou le contentieux.

De même il apparaît nécessaire d'avoir accès à des tableaux statistiques sur deux ou trois ans. Ainsi lorsqu'il s'agit de quantifier le volume de l'accueil téléphonique, la présentation sur une seule année permet d'afficher ( à titre d'exemple ) un recul de 10,8 % de l'accueil physique en trésorerie par rapport à 2012, année qui en fait avait connu une augmentation de l'ordre de 100 %.

La CGT a dénoncé une réception téléphonique bâclée, en raison du manque d'agents pour répondre aux appels, ce qui permet d'ailleurs de manière mécanique d'afficher un nombre d'appels en baisse. Les contribuables qui ne peuvent pas joindre les services au téléphone sont alors obligés de venir aux réceptions dans les Centre des Finances Publiques ou dans les trésoreries ce qui au final n'est pas forcément un bon calcul pour diminuer la réception physique.

Nous avons également dénoncé la trop grande complexité de certaines mesures, en particulier « le bouquet de travaux », ainsi que le trop grand nombre d'imprimés, qui plus est, mal conçus.

La CGT a également tenu à mettre l'accent sur le grand nombre d'internautes incapables de remplir leur déclaration en ligne, et dont les appels téléphoniques durant la période de saisie des déclarations représentent la

majorité des appels durant le mois de juin, ce qui relativise les effets systématiquement présentés comme bénéfiques de la télé-déclaration.

### **⑥ Avenant au cahier de consignes relatives aux fonctions de gardien concierge du Centre des Finances Publiques de Tarbes :**

Avenant approuvé à l'unanimité.

### **⑦ Mise à jour du TAGERFIP ( tableau d'implantation des emplois dans le 65 ) : dispositif applicable aux agents de catégorie C dits faisant fonction.**

Il s'agissait là de régulariser la situation d'un agent technique exerçant des fonctions administratives et pouvant bénéficier d'un dispositif permettant au agents de catégorie C dits « faisant fonction » d'opter pour le corps, technique ou administratif, en adéquation avec la doctrine d'emploi des missions qu'ils exercent.

Le 6 mars 2012, ces dispositions avaient été rappelées par une circulaire de la Direction Générale. Cette circulaire précisait notamment que le droit d'option mis en place en 2011 était reconduit pour 2012.

La CGT se félicite de cette régularisation, l'agent concerné n'ayant pu faire valoir son droit qu'à la suite d'interventions locales des élu(e)s CGT en CAP ainsi que d'une intervention en CAP nationale.

### **⑧ Bilan de la campagne entretien professionnel 2013 :**

L'examen du bilan a été remis à un CT ultérieur, l'administration n'ayant pas eu le temps matériel de transmettre un bilan aussi complet que le prévoit la note DGFIP du 31 janvier 2013.

### **⑨ Questions diverses .**

Faute de temps nécessaire **l'examen de la situation budgétaire au 31.08.2013 a été renvoyé au CTL qui se tiendra le 15 octobre 2013.**

La CGT a demandé à ce que soit engagée une procédure de mise à disposition des agents du matériel informatique qui va faire l'objet d'un remplacement. La Direction a donné son accord tout en précisant que la mise à disposition se cantonnerait aux unités centrales et que des écrans ne pourraient pas être distribués..